



PREFET DU HAUT-RHIN

Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin
Service eau, environnement et espaces naturels
Bureau eau et milieux aquatiques

ARRÊTÉ **du 17 mai 2016**

portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Largue

Le Préfet du Haut-Rhin
Chevalier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

- VU** le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.122-4 et suivants, L.212-3 et suivants, R.212-26 et suivants,
- VU** le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin du Rhin approuvé par le Préfet coordonnateur de bassin le 30 novembre 2015 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 960308 du 4 mars 1996 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de la Largue ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 992329 du 24 septembre 1999 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Largue ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2009 modifié portant renouvellement de la commission locale de l'eau ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 23 mars 2016 portant renouvellement de la composition de la commission locale de l'eau ;
- VU** la délibération de la commission locale de l'eau en séance du 18 février 2014 adoptant le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Largue ;
- VU** les avis émis sur le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Largue dans le cadre des consultations prévues par l'article L.212-6 du code de l'environnement, réalisées du 16 juin au 16 octobre 2014 ;
- VU** l'avis favorable du comité de bassin Rhin-Meuse du 16 septembre 2014 ;

- VU l'avis de l'autorité environnementale du 10 décembre 2014 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 26 mai 2015 portant ouverture d'une enquête publique relative à la révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Largue, concernant 68 communes du Haut-Rhin ;
- VU les avis formulés lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 20 juin au 21 juillet 2015 ;
- VU l'avis rendu le 29 juillet 2015 par la commission d'enquête à l'issue de la mise à disposition du public ;
- VU la délibération de la commission locale de l'eau en séance du 7 octobre 2015 adoptant le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Largue compte tenu des avis exprimés ;
- VU le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur déposés le 17 novembre 2015
- VU le courrier du 16 décembre 2015 du président de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Largue sollicitant l'approbation du SAGE ;

Sur proposition du Directeur départemental des Territoires,

ARRÊTE

Article 1er :

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de la Largue est approuvé. Il est composé des documents suivants :

- le plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques et ses annexes,
- le règlement et ses documents graphiques.

Article 2 :

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de la Largue approuvé est transmis aux :

- Maires des communes intéressées,
- Président du Conseil Départemental du Haut-Rhin,
- Président du Conseil Régional d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine,
- Président de la Chambre d'Agriculture d'Alsace,
- Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Haut-Rhin,
- Président du Comité de Bassin Rhin-Meuse,
- Préfet coordonnateur de Bassin Rhin-Meuse.

Article 3 :

Un exemplaire du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de la Largue approuvé, accompagné de la déclaration établie en application de l'article L.122-10 2^{ème} du code de l'environnement ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sont tenus à la disposition du public à la Préfecture du Haut-Rhin.

Article 4 :

Le présent arrêté, accompagné de la déclaration prévue par l'article L.122-10 2^{ème} du code de l'environnement est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Haut-Rhin et fait l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le Haut-Rhin. Ces publications indiquent les lieux ainsi que l'adresse des sites internet où le SAGE peut être consulté. Il est mis en ligne sur le site internet www.gesteau.eaufrance.fr

Article 5 :

L'arrêté préfectoral n° 992329 du 24 septembre 1999 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Largue est abrogé.

Article 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 7 :

Le Secrétaire Général de la préfecture du Haut-Rhin, le Sous-Préfet d'Altkirch, le Directeur départemental des Territoires du Haut-Rhin, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président de la commission locale de l'eau.

Fait à Colmar, le 17 MAI 2016

Le Préfet,



Pascal LELARGE